

aux développements donnés par Louis XIV aux maisons d'éducation des Jésuites. On comprendra mieux dès lors avec quel discernement Louis XIV usait de ses libéralités.

« Ce qui spécifie et recommande le mieux , dit M. de Viriville , (la compagnie de Jésus) c'est un eclectisme nouveau pour le choix et le perfectionnement des moyens , ainsi que des méthodes... En des temps de routine , où l'église enseignante tremblait devant les langues anciennes , les Jésuites prescrivent hardiment l'étude du latin , du grec , de l'hébreu . L'enseignement des autres langues , mortes ou vivantes , nationales et étrangères , bien loin d'être négligé , fut érigé par eux en Faculté nouvelle. Tel fut le premier agrandissement qu'ils apportèrent au domaine de l'instruction publique. L'université jésuite , dans son type primitif , embrassait trois Facultés : les arts , la théologie et les langues . »

La Règle de l'institut , loin de conseiller l'usage constant d'un auteur adopté d'abord par elle , avait soin de dire : « que si dans la suite du temps , un auteur paraissait plus utile pour les étudiants , on pourrait l'adopter. » Et ailleurs : « on doit embrasser , dans chaque Faculté , la doctrine la plus sûre et la mieux suivie , ainsi que les auteurs qui l'enseignent. » « Quoi de plus sage et de plus sensé que de telles prescriptions , et combien l'Université était en arrière de vues aussi intelligentes ! Ajoutons qu'elles furent exécutées avec une rare habileté par les Jouveney , les Gretzer , les de La Rue , les Vanière , qui ne cessèrent de rajeunir et de perfectionner les livres de classe , tandis que les Petau , les Labbe , les Sirmond , les Kircher , les Bollandistes , reculaient les limites des sciences supérieures. Je passe rapidement sur d'autres dispositions excellentes comme de ne pas astreindre à des mesures uniformes pour la durée des cours et des épreuves , des intelligences inégales. Mais il convient d'insister hautement sur l'un des avantages les plus saillants et les plus incontestables de leur enseignement. La règle de leur institut , non-seulement obligeait le Jésuite , dès qu'il prenait ce nom , à faire vœu de pauvreté et à se tenir prêt à partir , mais elle renouvelle spécialement et itérativement l'*obligation de ne*